

16 juin 2011 -12:21

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2011

Beliris

Accord sur l'avenant n°10 bis de Beliris

Accord sur l'avenant n°10 bis de Beliris

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, vice-première ministre et présidente de Beliris, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avenant n°10 bis de Beliris, l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale du 15 septembre 1993, relatif à certaines initiatives destinées à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles.

L'avenant n°10 bis de Beliris actualise les initiatives qui seront poursuivies en 2011, pour un budget supplémentaire de 125 millions d'euros.

Les initiatives qui seront soutenues et développées par Beliris ont fait l'objet de négociations et d'un accord du Comité de Coopération, composé de représentants de l'Etat fédéral et de représentants de la Région.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>